



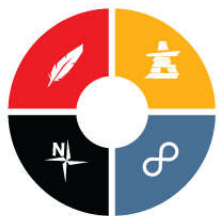
Crown-Indigenous Relations
and Northern Affairs Canada

Relations Couronne-Autochtones
et Affaires du Nord Canada

Évaluation horizontale de Nutrition Nord Canada

Préparé par : la Direction générale de l'évaluation, de la
mesure du rendement et de l'examen

Janvier 2020



Canada

Table des matières

Liste des acronymes	ii
Sommaire	iii
Réponse et plan d'action de la direction	v
1. Introduction	1
1.1 Contexte	1
1.2 Méthodologie et portée	1
2. Aperçu du programme Nutrition Nord Canada	2
2.1 Contexte et description	2
2.2 Objectifs et résultats escomptés	5
2.3 Ressources du programme	5
3. Constatations	7
3.1 Abordabilité	7
3.2 Accessibilité	11
3.3 Répercussions sur la chaîne d'approvisionnement alimentaire	14
3.4 Communication et sensibilisation	16
3.5 Compétences et connaissances : initiatives d'éducation en matière de nutrition de la DGSPNI de SAC	18
4. Conclusions et recommandations	22
Annexe A	24

Liste des acronymes

AANC :	Affaires autochtones et du Nord Canada
ASPC :	Agence de la santé publique du Canada
DGSPNI :	Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuits
F et E :	Fonctionnement et entretien
IPC :	Indice des prix à la consommation
NNC :	Nutrition Nord Canada
PPNR :	Panier de provisions nordique révisé
RCAANC :	Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada
SAC :	Services aux Autochtones Canada
SC	Santé Canada

Sommaire

En août 2017, les nouveaux ministères Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC) et Services aux Autochtones Canada (SAC) ont été créés afin de remplacer l'ancien ministère des Affaires autochtones et du Nord Canada (AANC). La responsabilité pour la partie du programme portant sur les contributions a été donnée à RCAANC, alors que les initiatives d'éducation en matière de nutrition de Nutrition Nord Canada (NNC), qui étaient menées par Santé Canada, ont été transférées à SAC, de même que tous les autres programmes gérés par la Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuits (DGSPNI).

Le travail sur le terrain pour l'évaluation horizontale de NNC fut réalisé par la Direction générale de l'évaluation, de la mesure du rendement et de l'examen de RCAANC, avec l'aide de Prairie Research Associates pour l'analyse économique et les visites sur place. Les commentaires sur la méthodologie et l'ébauche de rapport ont été fournis par l'Assemblée des Premières Nations et l'Inuit Tapiriit Kanatami, ainsi que le personnel interne de l'Organisation des affaires du Nord de RCAANC, de l'équipe d'évaluation de Santé Canada et de la DGSPNI de SAC.

L'évaluation a permis d'examiner les répercussions et la conception des volets liés à Nutrition Nord Canada qui étaient financés par l'ancien ministère AANC ainsi que des initiatives d'éducation en matière de nutrition financées par Santé Canada de 2012-2013 à 2017-2018. Aux fins de cette évaluation, on a réalisé 68 entrevues avec des informateurs clés, dont 55 entrevues avec des administrateurs communautaires et des détaillants lors de visites sur place, et également une vaste revue de la littérature, un examen des documents et des dossiers du programme et une analyse des données.

L'évaluation a permis de mesurer les progrès réalisés vers l'atteinte des objectifs du gouvernement du Canada quant à l'amélioration des choix nutritionnels et de la santé générale des collectivités nordiques isolées, au moyen de contributions alimentaires et d'initiatives d'éducation en matière de nutrition. Des dépenses fédérales d'environ 360 millions de dollars ont été consacrées à NNC entre les exercices 2012-2013 et 2017-2018.

D'une manière générale, l'évaluation a permis de constater que le programme a réussi à donner aux résidents des collectivités nordiques et éloignées un meilleur accès aux aliments nutritifs périssables pour lesquels sont prévus des taux de contribution. Elle a également permis de conclure que des contributions accrues sont associées à une consommation accrue d'aliments sains. Toutefois, dans la conception actuelle du programme, malgré la réduction et le contrôle des prix pour certains produits, un ménage type de quatre personnes peut seulement s'offrir moins de la moitié du contenu du Panier de provisions nordique révisé. Les contributions moindres offertes pour les aliments de base et les aliments pour lesquels la demande est élevée limitent les économies possibles. Par ailleurs, le programme a une incidence tangible limitée sur la transformation et l'expédition d'aliments prélevés dans la nature (c.-à-d. les aliments qui sont traditionnellement des produits de la chasse ou de la récolte) dans les collectivités admissibles à NNC, en raison d'une faible participation.

Il est aussi important de mentionner que les efforts de communication réalisés par le gouvernement du Canada n'ont pas nécessairement fait en sorte que la population touchée soit au courant du programme ou qu'elle le connaisse mieux.

Les initiatives d'éducation financées par la DGSPNI sont un aspect important à la réussite de NNC. L'augmentation de la participation aux initiatives communautaires d'éducation en matière de nutrition donne à penser que plus de gens acquièrent les connaissances et les compétences dont ils ont besoin pour manger sainement. Certains types d'activités sont plus demandées, par exemple celles qui visent l'acquisition de connaissances et de compétences liées aux aliments prélevés dans la nature, ainsi que les activités d'éducation et de sensibilisation menées dans les points de vente au détail.

Par conséquent, voici les recommandations à l'intention de RCAANC :

1. Travailler avec les collectivités et les représentants des peuples et des gouvernements autochtones en vue de réviser la liste des aliments admissibles, afin que celle-ci corresponde mieux aux besoins et aux régimes alimentaires locaux;
2. Travailler avec les collectivités et les représentants des peuples et des gouvernements autochtones sur des stratégies qui permettront de réduire le prix des aliments nutritifs;
3. Élaborer des indicateurs relatifs aux répercussions du programme, au-delà de l'observation du Panier de provisions nordique par rapport à l'Indice des prix à la consommation;
4. Examiner les nouvelles approches potentielles qui permettraient d'améliorer davantage l'accès aux aliments nutritifs pour les habitants du Nord, particulièrement les familles à faible revenu;
5. Élaborer des options qui permettront d'offrir du soutien aux chasseurs-cueilleurs, en leur fournissant du matériel et des outils qui faciliteront le partage des aliments prélevés dans la nature avec les collectivités, en plus de mettre à profit l'innovation dans la production locale d'aliments; et
6. Mieux communiquer avec les résidents des collectivités admissibles au sujet de NNC et de son fonctionnement, surtout pour ce qui est de la partie du programme concernant les commandes personnelles.

Voici la recommandation à l'intention de SAC :

7. Travailler avec les collectivités pour faire circuler l'information, afin de soutenir davantage l'éducation en matière de nutrition sur les choix alimentaires sains, notamment concernant les solutions de rechange aux fruits et légumes frais.

Réponse et plan d'action de la direction

Titre du projet : Évaluation de Nutrition Nord Canada

N° de projet : 1570-7/16136

1. Réponse de la direction de RCAANC

Cette évaluation et le plan d'action proposé par le Ministère aideront à soutenir et à poursuivre le dialogue entrepris par le Ministère avec le Groupe de travail autochtone, le Groupe de travail Inuit-Couronne sur la sécurité alimentaire, les résidants du Nord, d'autres ordres de gouvernement et d'autres intervenants.

L'objectif global du programme Nutrition Nord Canada consiste à renforcer les choix nutritionnels et la santé générale des collectivités isolées du Nord en offrant une contribution pour les aliments et les produits non alimentaires et en alignant les dépenses de programme sur les secteurs qui auront le plus d'impact pour les résidants du Nord.

Le coût élevé de la vie et la sécurité alimentaire dans le Nord demeurent des enjeux cruciaux, de ressort intergouvernemental, dont les répercussions sur la santé et le bien-être des personnes, des familles et des collectivités sont importantes. Selon le rapport définitif Nutrition Nord Canada –Mobilisation 2016, de nombreux résidants du Nord qui vivent dans les collectivités isolées sont confrontés à une augmentation des coûts et des prix des aliments avec un revenu fixe. S'attaquer à cet enjeu important grâce au leadership et à la collaboration de nombreux secteurs et d'intervenants gouvernementaux et organisations non gouvernementales est une grande préoccupation.

Pour remédier à ce problème et à de nombreuses autres difficultés auxquelles les résidants du Nord font face, le gouvernement du Canada travaille actuellement à l'élaboration d'une politique alimentaire exhaustive pour le Canada et d'un cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord et il s'emploie à mettre à jour le programme Nutrition Nord Canada.

L'évaluation de Nutrition Nord Canada et le Plan d'action ci-joint aideront à orienter les efforts du programme sur les questions les plus importantes pour les résidants du Nord, pour que les politiques et les programmes élaborés soient mieux adaptés aux régimes alimentaires, aux cultures, aux traditions, aux coutumes et aux besoins des résidants du Nord.

2. Réponse de la direction de SAC

En ce qui concerne l'évaluation du programme Nutrition Nord Canada, menée par la Direction générale de l'évaluation, de la mesure du rendement et de l'examen (anciennement AANC), cette réponse et ce plan d'action de la direction répondent à la recommandation relative au volet du programme d'éducation nutritionnelle dirigé par la Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuits (DGSPNI) (qui était sous la responsabilité de Santé Canada jusqu'en décembre 2017) de Services aux Autochtones Canada

SAC reconnaît les conclusions de l'évaluation ayant trait aux initiatives d'éducation nutritionnelle de Nutrition Nord Canada, plus particulièrement :

- le volet d'éducation nutritionnelle dirigé par Services aux Autochtones Canada est un succès majeur de Nutrition Nord Canada;
- la participation en hausse aux initiatives communautaires d'éducation en matière de nutrition donne à penser qu'un plus grand nombre de personnes acquièrent les connaissances et les compétences dont ils ont besoin pour manger sainement; et
- la demande est plus forte pour certains types d'activités, notamment celles qui visent l'acquisition de connaissances et de compétences concernant les aliments traditionnels et les activités de formation et de sensibilisation en matière de nutrition qui ont lieu chez les détaillants.

L'évaluation comporte une recommandation relative aux initiatives d'éducation nutritionnelle de Nutrition Nord Canada afin de soutenir l'exécution des programmes. SAC accepte cette recommandation et s'efforcera d'y répondre en travaillant par le biais des mécanismes existants avec des partenaires aux niveaux régional et territorial, car dans de nombreux cas, SAC est le bailleur de fonds des services, plutôt que le fournisseur direct de services aux collectivités admissibles au programme NNC. Par exemple, le gouvernement du Nunavut est le fournisseur de services au Nunavut. En même temps, SAC continuera à soutenir les approches autodéterminées dans la mise en œuvre des initiatives d'éducation nutritionnelle de Nutrition Nord Canada, conformément au mandat de SAC. Le plan d'action cible les activités permettant de répondre à la recommandation de l'évaluation.

SAC compte entamer immédiatement la mise en œuvre de la recommandation. La Direction de l'évaluation de SAC procédera à un examen annuel de la réponse et du plan d'action de la direction, et le transmettra au Comité de la gestion du rendement et de l'évaluation de SAC afin de suivre les progrès et les activités.

L'approche consistant à donner suite immédiatement à cette recommandation reconferme l'engagement permanent de SAC à répondre aux besoins des collectivités et à soutenir les collectivités des Premières Nations et des Inuits dans la conception et la mise en œuvre de leurs activités d'éducation nutritionnelle communautaire dans le cadre de Nutrition Nord Canada, afin de répondre à leurs priorités et besoins locaux.

3. Plan d'action

Recommandations	Mesures	Gestionnaire responsable (titre/secteur)	Dates de début et d'achèvement prévues
Il est recommandé que RCAANC :			
1. Travailler avec les collectivités et les représentants des peuples et des gouvernements autochtones en vue de réviser la liste des aliments admissibles, afin que celle-ci corresponde mieux aux besoins et aux régimes alimentaires locaux.	Nous sommes d'accord.	Sous-ministre adjoint, Organisation des affaires du Nord	<i>Date de début :</i> janvier 2019 <hr/> <i>Achèvement :</i> avril 2020
	Le 1 ^{er} janvier 2019, Nutrition Nord Canada a mis en œuvre une liste d'aliments révisée élaborée en consultation avec les résidents du Nord. Le Ministère continue de se pencher sur cette question et de rencontrer régulièrement le Groupe de travail autochtone de Nutrition Nord Canada, le Groupe de travail Inuit-Couronne sur la sécurité alimentaire et le Conseil consultatif de Nutrition Nord Canada pour s'assurer que la liste demeure pertinente et répond aux besoins culturels et alimentaires des résidents du Nord.		
2. Travailler avec les collectivités et les représentants des peuples et des gouvernements autochtones sur des stratégies qui permettront de réduire le prix des aliments nutritifs.	Nous sommes d'accord.	Sous-ministre adjoint, Organisation des affaires du Nord	<i>Date de début :</i> avril 2019 <hr/> <i>Achèvement :</i> avril 2021
	Nutrition Nord Canada continue de collaborer avec le Groupe de travail autochtone, le Groupe de travail Inuit-Couronne sur la sécurité alimentaire et le Conseil consultatif de Nutrition Nord Canada pour s'assurer que le programme est pertinent pour les résidents du Nord et mieux adapté à leurs besoins. Le programme instaure une subvention au transport de surface pour le transport par bateau et le transport par route d'hiver, qui sont les modes les plus utilisés par les résidents du Nord pour réapprovisionner leurs collectivités en produits de base. Nutrition Nord Canada collaborera avec les groupes susmentionnés pour combler le manque de données de qualité relativement aux collectivités éloignées.		
3. Élaborer des indicateurs relatifs aux répercussions du programme, au-delà de l'observation du Panier de provisions nordique par rapport à l'Indice des prix à la consommation.	Nous sommes d'accord.	Sous-ministre adjoint, Organisation des affaires du Nord	<i>Date de début :</i> septembre 2019 <hr/> <i>Achèvement :</i> avril 2021
	Le Ministère travaillera à l'élaboration d'indicateurs pour déterminer l'incidence du programme au moyen d'une méthode autre que la comparaison entre le panier de provisions nordique révisé et l'indice des prix à la consommation; par exemple, au moyen de la nouvelle liste des produits de base nordiques, qui a été élaborée pour contrôler le prix des articles admissibles à la contribution lorsqu'ils sont expédiés par bateau ou par route d'hiver.		

4. Examiner les nouvelles approches potentielles qui permettraient d'améliorer davantage l'accès aux aliments nutritifs pour les habitants du Nord, particulièrement les familles à faible revenu.	Nous sommes d'accord.	Sous-ministre adjoint, Organisation des affaires du Nord	<i>Date de début :</i> avril 2019
	Le Ministère examine l'incidence des dernières améliorations apportées au programme pour aider à la définition des critères qui permettront de mieux mesurer les résultats menant à un meilleur accès à des aliments nutritifs pour les résidents du Nord et de contribuer à ces résultats. Les améliorations au programme qui feront l'objet d'un examen comprennent : augmenter les niveaux de contribution dans toutes les collectivités; réviser la contribution de Nutrition Nord Canada afin d'éliminer la restriction du transport aérien et d'y inclure le transport de surface; augmenter les taux de contribution pour le transport aérien dans les collectivités où les besoins sont les plus grands; et instaurer une nouvelle subvention pour le soutien aux cueilleurs-chasseurs pour compenser le coût des activités d'exploitation traditionnelles locales et mieux soutenir l'accès aux aliments locaux.		<i>Achèvement :</i> avril 2021
5. Élaborer des options qui permettront d'offrir du soutien aux chasseurs-cueilleurs, en leur fournissant du matériel et des outils qui faciliteront le partage des aliments prélevés dans la nature avec les collectivités, en plus de mettre à profit l'innovation dans la production locale d'aliments.	Nous sommes d'accord.	Sous-ministre adjoint, Organisation des affaires du Nord	<i>Date de début :</i> 2018 (début de l'élaboration conjointe)
	Nutrition Nord Canada met en œuvre une subvention pour le soutien aux cueilleurs-chasseurs pour aider à réduire les coûts associés aux activités traditionnelles de chasse et de récolte et accroître l'efficacité des organismes qui distribuent la subvention. En outre, dans le cadre de la politique alimentaire du gouvernement du Canada, le budget de 2019 prévoit de verser 15 millions de dollars sur cinq ans à l'Agence canadienne de développement économique du Nord à compter de 2019-2020, dans le but de mettre en place un fonds pour les initiatives des communautés nordiques isolées. Ce fonds servira à financer des projets dirigés par les collectivités portant sur les systèmes de production d'aliments locaux et autochtones.		<i>Achèvement :</i> avril 2020
6. Mieux communiquer avec les résidents des collectivités admissibles au sujet de NNC et de son fonctionnement, surtout pour ce qui est de la partie du programme concernant les commandes personnelles.	Nous sommes d'accord.	Directeur général, Communications	<i>Date de début :</i> avril 2019
	Le programme met au point une approche de communication renouvelée et proactive, en collaboration avec la Direction générale des communications de RCAANC et des partenaires communautaires autochtones, pour informer les résidents des derniers changements apportés au programme et pour obtenir leurs commentaires sur des moyens d'améliorer les communications du programme. Dans cette optique, le programme examinera également la possibilité de retenir les services		<i>Achèvement :</i> avril 2020

	d'un expert en communications pour élaborer une stratégie, et Nutrition Nord Canada organisera des séances d'information communautaire à l'appui de la présente recommandation. Nutrition Nord Canada travaillera également en étroite collaboration avec l'Unité de l'impact et de l'innovation du Bureau du Conseil privé pour améliorer ses mesures de transparence.		
Il est recommandé que SAC :			
7. Travailler avec les collectivités pour faire circuler l'information, afin de soutenir davantage l'éducation en matière de nutrition sur les choix alimentaires sains, notamment concernant les solutions de rechange aux fruits et légumes frais.	Nous sommes d'accord.	Sous-ministre adjointe principale, DGSPNI, SAC	<i>Date de début :</i> décembre 2019
	<p>SAC ne travaille pas dans tous les cas directement avec les collectivités qui sont admissibles au programme Nutrition Nord Canada pour la mise en œuvre des initiatives d'éducation nutritionnelle de NNC. SAC travaille plutôt avec des partenaires tels que les gouvernements territoriaux ou les organisations des Premières Nations et des Inuits, qui à leur tour fournissent des initiatives d'éducation nutritionnelle de NNC aux collectivités. Ainsi, pour être précis, SAC travaillera avec les collectivités et les partenaires au niveau régional et territorial pour soutenir l'éducation nutritionnelle sur les choix alimentaires sains, y compris les solutions de rechange saines aux fruits et légumes frais. SAC compte prendre des mesures pour mettre en œuvre la recommandation immédiatement.</p> <p>À partir de décembre 2019, la DGSPNI-SAC :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. travaillera avec les collectivités et les partenaires sur cette recommandation par l'intermédiaire des responsables du programme d'initiatives d'éducation nutritionnelle de NNC, qui soutiennent le volet éducation nutritionnelle aux niveaux régional et territorial; et 2. travaillera avec les collectivités et les partenaires, par l'intermédiaire des responsables du programme, à l'élaboration d'un plan visant à cibler et à diffuser de l'information sur l'éducation nutritionnelle. Les collectivités et les partenaires seront impliqués tout au long du processus de planification. Les responsables du programme partageront les mises à jour des discussions avec la DGSPNI-SAC d'ici mars 2021. <p>Travailler avec les collectivités et les partenaires pour finaliser et diffuser l'information d'ici le 31 décembre 2021.</p>	Médecin en chef de la santé publique et directeur exécutif, Bureau de la santé de la population et de la santé publique, DGSPNI, SAC	<i>Achèvement :</i> décembre 2021

1. Introduction

1.1 Contexte

L'évaluation horizontale du programme Nutrition Nord Canada (NNC) a été lancée dans le cadre du plan d'évaluation quinquennal approuvé par le sous-ministre de l'ancien ministère des Affaires autochtones et du Nord Canada (AANC). En août 2017, les nouveaux ministères Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC) et Services aux Autochtones Canada (SAC) ont été créés afin de remplacer AANC. La responsabilité pour la partie du programme portant sur les contributions a été donnée à RCAANC, alors que les initiatives d'éducation en matière de nutrition de NNC, qui étaient menées par Santé Canada, ont été transférées à SAC, de même que tous les autres programmes gérés par la Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuits (DGSPNI).

L'évaluation fut réalisée par la Direction générale de l'évaluation, de la mesure du rendement et de l'examen de RCAANC, avec l'aide de Prairie Research Associates pour l'analyse économique et les visites sur place. Les commentaires sur la méthodologie et l'ébauche de rapport ont été fournis par l'Assemblée des Premières Nations et l'Inuit Tapiriit Kanatami, ainsi que le personnel interne de l'Organisation des affaires du Nord de RCAANC et du Bureau de la vérification et de l'évaluation de Santé Canada et de l'Agence de la santé publique du Canada. La DGSPNI de SAC a, quant à elle, contribué à la planification de l'évaluation.

1.2 Méthodologie et portée

L'évaluation a permis d'examiner les répercussions et la conception de NNC, notamment à l'égard du volet des contributions alimentaires financées par RCAANC (anciennement par AANC) et à l'égard des initiatives d'éducation en matière de nutrition financées par SAC (anciennement par Santé Canada) de 2012-2013 à 2017-2018.

Les méthodes employées dans le cadre de cette évaluation comprenaient la réalisation de 68 entrevues avec des informateurs clés, dont 55 entrevues avec des administrateurs communautaires et des détaillants à l'occasion de visites sur place. Des visites sur place ont eu lieu à Cambridge Bay et à Pangnirtung (Nunavut), à Makkovik (Labrador), à Pakua Shipi (Québec) et à Déline (Territoires du Nord-Ouest). Des groupes de discussion avec les membres de la collectivité ont été organisés à chacune des visites sur place, mais le taux de participation a été faible, pour un total de 19 participants. Ont également eu lieu une revue approfondie de 58 sources documentaires, un examen des documents et des dossiers du programme et une analyse des données du programme.

Les données brutes obtenues par RCAANC ont été examinées et ont éclairé de nombreuses observations présentées dans le présent rapport. Les données en question comprennent le poids des aliments expédiés et le montant des contributions en fonction du type d'aliment, du détaillant et du mois de l'année, pour la période de 2013 à 2017. SAC a fourni des sommaires d'analyse des rapports annuels sur les initiatives d'éducation en matière de nutrition produits par les bénéficiaires admissibles au financement.

Un autre volet du programme axé sur l'éducation en matière de nutrition, dirigé par l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC), n'a pas été inclus dans la portée de l'évaluation, car l'ASPC est partenaire du programme depuis l'exercice 2016-2017 seulement.

Le présent rapport repose aussi sur une analyse socioéconomique réalisée par Prairie Research Associates Inc. aux fins du projet.

Une matrice détaillée des questions d'évaluation est présentée à l'annexe A.

2. Aperçu du programme Nutrition Nord Canada

2.1 Contexte et description

Le programme NNC a été lancé en 2011 à titre d'initiative visant à réduire le coût des aliments nutritifs périssables dans les collectivités isolées du Nord¹ et à mieux promouvoir l'alimentation saine. Le programme NNC a remplacé le programme Aliments-poste qui était en place depuis la fin des années 1960.

RCAANC verse directement une contribution aux transformateurs d'aliments traditionnels inscrits, aux fournisseurs et aux détaillants du Nord qui en font la demande, qui satisfont aux exigences du programme et qui s'inscrivent au programme NNC en signant une entente de financement avec RCAANC.

Collectivités admissibles : En 2016, le ministère a révisé les critères d'admissibilité des collectivités et a obtenu un financement accru pour que le programme puisse être offert à l'ensemble des collectivités isolées du Nord. En date du 1^{er} octobre 2016, un total de 121 collectivités situées en Alberta, au Manitoba, à Terre-Neuve-et-Labrador, dans les Territoires du Nord-Ouest, au Nunavut, en Ontario, au Québec, en Saskatchewan et au Yukon étaient admissibles aux contributions.

Contributions : Conformément aux lignes directrices du programme, les détaillants et les fournisseurs doivent prendre eux-mêmes les dispositions qui concernent la chaîne d'approvisionnement. Les taux de contribution varient selon les collectivités et reposent sur les principaux facteurs qui jouent sur le prix des aliments dans les collectivités isolées : la distance qui sépare la collectivité du centre d'approvisionnement le plus proche, la taille de la population, le salaire minimum et la distance totale à parcourir par voie aérienne.

En plus des contributions pour les aliments nutritifs périssables admissibles, le programme NNC prévoit des contributions pour les aliments prélevés dans la nature, dits traditionnels (p. ex., l'omble chevalier, le bœuf musqué et le caribou), qui sont transformés à des fins commerciales dans le Nord et expédiés par avion à destination de collectivités isolées admissibles du Nord. Durant la période visée par l'évaluation (se terminant en 2018), il existait pour chaque collectivité deux niveaux de contribution : le taux de contribution de niveau 1 (élevé) s'appliquait généralement aux aliments les plus nutritifs et les plus périssables; le taux de contribution de niveau 2 (faible) s'appliquait à tous les autres produits admissibles.

¹ Consulter <https://www.nutritionnorthcanada.gc.ca/fra/1415540731169/1415540791407> pour plus de renseignements sur les critères d'admissibilité.

Initiatives d'éducation en matière de nutrition de NNC : Étant donné que de nombreux facteurs autres que le prix des aliments ont une incidence sur l'adoption de saines habitudes alimentaires, NNC englobe aussi des initiatives d'éducation en matière de nutrition, en complément du volet axé sur les contributions. SAC et l'ASPC fournissent des fonds et du soutien aux collectivités admissibles, en vue d'offrir des activités d'éducation en matière de nutrition dans la communauté et chez les détaillants. Ce financement permet de soutenir la prestation d'activités adaptées à la culture et ainsi de contribuer à l'acquisition de connaissances sur les saines habitudes alimentaires et de compétences dans la sélection et la préparation d'aliments sains, qu'il s'agisse d'aliments achetés en magasin ou prélevés dans la nature.

Les collectivités décident elles-mêmes des activités d'éducation en matière de nutrition du programme NNC qu'elles souhaitent entreprendre, selon leurs priorités et leurs besoins. Les activités financées comprennent, par exemple, la promotion des connaissances et des compétences relatives aux aliments sains chez les enfants, les jeunes et les adultes, dans les écoles et dans les lieux communautaires. Elles comprennent également des dégustations offertes en magasin et des visites guidées d'épiceries, la transmission de connaissances sur les aliments prélevés dans la nature et sur la récolte et la préparation de ces aliments, ainsi que des activités de partenariat et de collaboration avec d'autres programmes communautaires. Conformément aux engagements pris dans le Budget de 2016 et à l'élargissement de la portée du programme en octobre 2016, les collectivités qui sont récemment devenues admissibles ont également obtenu du financement pour la réalisation des initiatives d'éducation en matière de nutrition dans le cadre de NNC. Comme l'aide prévue dans le mandat de la DGSPNI se limite aux collectivités inuites et des Premières Nations, l'ASPC s'est jointe au programme à titre de partenaire afin de prendre en charge les initiatives d'éducation en matière de nutrition de NNC dans les collectivités admissibles qui ne font pas partie du mandat de la DGSPNI. Au total, SAC finance et soutient 111 collectivités admissibles des Inuits et des Premières Nations. Comme le financement d'initiatives d'éducation en matière de nutrition venait tout juste de commencer dans 33 collectivités des Premières Nations, il n'a pas été possible d'en évaluer pleinement les répercussions.

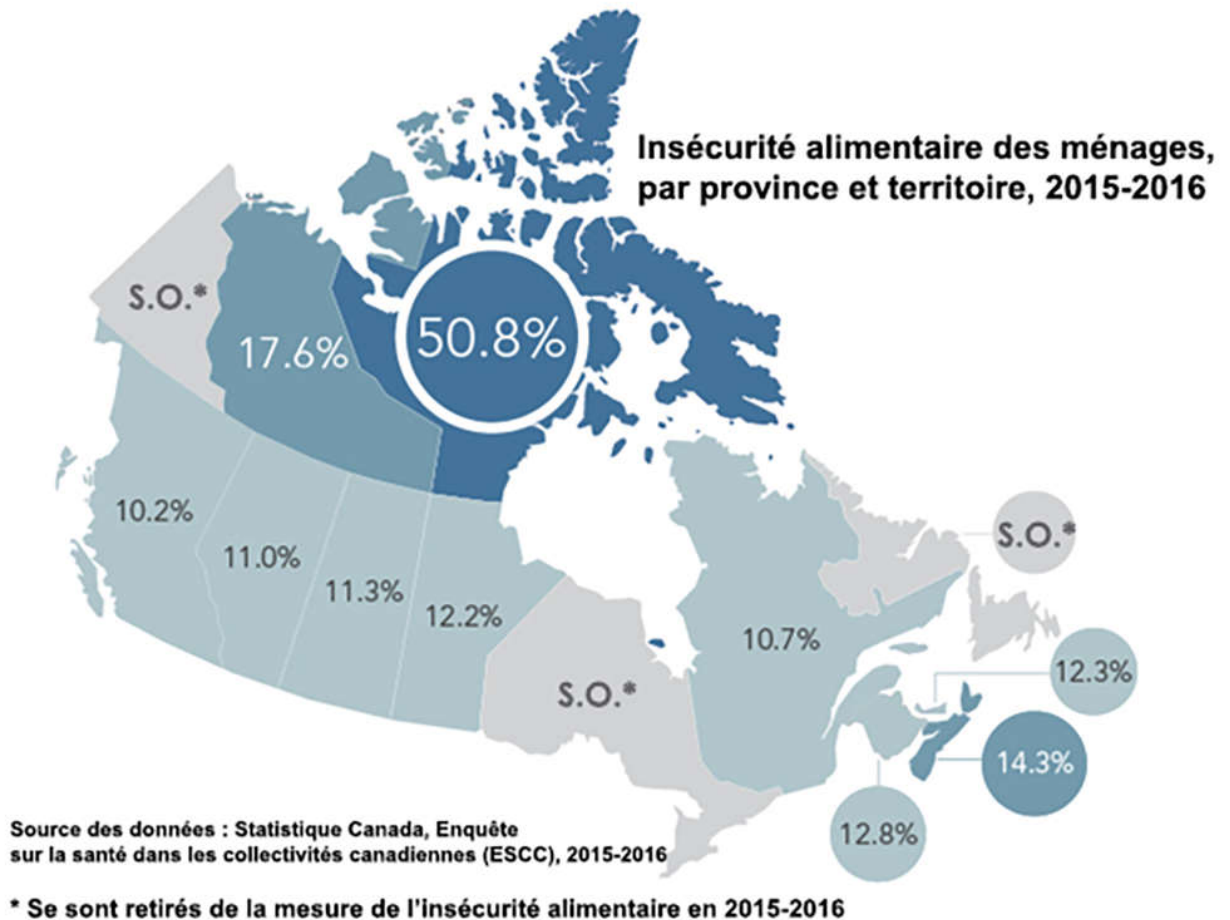
Il est important de noter que les activités de l'ASPC ne font pas partie de la portée de la présente évaluation.

Les provinces et les territoires affichent différents niveaux d'insécurité alimentaire²; les taux vont de 10,2 % en Colombie-Britannique à 50,8 % au Nunavut (figure 1).

Sans être un programme de sécurité alimentaire en soi, NNC a pour but de régler certains des aspects qui contribuent à l'insécurité alimentaire, en atténuant les coûts élevés des aliments nutritifs périssables afin de les rendre plus abordables pour les résidents des collectivités isolées admissibles du Nord auxquelles il est impossible d'accéder toute l'année sans passer par les airs. Il est primordial de bien définir l'abordabilité, car le programme suppose implicitement que la réduction des prix rendra les aliments plus abordables.

² Aux fins de la présente évaluation, l'insécurité alimentaire s'entend de la situation dans laquelle une personne n'a pas d'accès fiable à une quantité suffisante d'aliments nutritifs et abordables.

Figure 1 : L'insécurité alimentaire au Canada



Il est important de noter que de nombreux facteurs qui affectent l'accessibilité de la nourriture dans le Nord sont hors du contrôle d'un programme de subvention alimentaire comme le programme NNC. Le coût élevé des aliments dans le Nord est attribuable à des facteurs comme l'absence de concurrence et d'économies d'échelle, le nombre limité de moyens de transport et le climat difficile. En définitive, la pauvreté est la première cause d'insécurité alimentaire chez les Inuits et dans les autres populations. Il en découle une consommation accrue d'aliments moins sains et d'aliments non périssables à prix moindre, ce qui a des répercussions importantes sur la santé de la population dans ces collectivités.

2.2 Objectifs et résultats escomptés

Selon le plan ministériel d'AANC de 2017-2018, le résultat escompté de NNC est de « veiller à ce que les résidents des collectivités admissibles aient accès à des aliments nutritifs périssables à un tarif subventionné ». Ce résultat est évalué en examinant la mesure dans laquelle les contributions profitent aux consommateurs, le fait pour les détaillants d'indiquer les économies réalisées sur leurs reçus de caisse, et le pourcentage annuel de variation de la quantité d'articles subventionnés expédiés par avion. Le programme a pour résultat ultime de « renforcer les choix nutritifs et la santé globale des collectivités isolées du Nord par l'entremise d'une contribution pour les aliments [...] et des initiatives d'éducation ciblée en matière de nutrition [...] ». Bien que les problèmes de sécurité alimentaire fassent souvent partie des enjeux importants mentionnés par les partenaires et les intervenants lors des discussions sur NNC, le gouvernement ne considère pas pour le moment que la réduction de l'insécurité alimentaire soit un objectif de la contribution.

2.3 Ressources du programme

Au cours des cinq années formant la période visée par la présente évaluation, le financement fourni par AANC (maintenant assuré par RCAANC) et par le volet axé sur l'éducation de Santé Canada (SC) (maintenant assuré par SAC) est passé de 68 millions de dollars en 2012-2013 à 83 millions de dollars en 2017-2018 (voir le tableau 1).

Tableau 1 : Ressources financières par année et par ministère (source : Bureau du dirigeant principal des finances de Santé Canada)

Activités	Ressources financières		
	Crédit 1 et postes législatifs	Crédit 10	Total
2012-2013			
Volet d'AANC	2 808 508	62 317 423	65 125 931
Volet de SC	342 828	2 552 043	2 894 871
Total partiel	3 151 336	64 869 466	68 020 802
2013-2014			
Volet d'AANC	2 355 533	63 879 237	66 234 770
Volet de SC	342 828	2 552 043	2 894 871
Total partiel	2 698 361	66 431 280	69 129 641
2014-2015			
Volet d'AANC	2 151 948	65 499 766	67 651 714
Volet de SC	342 828	2 552 043	2 894 871
Total partiel	2 494 776	68 051 809	70 546 585
2015-2016			
Volet d'AANC	1 999 411	68 498 325	70 497 736
Volet de SC	342 828	2 552 043	2 894 871
Total partiel	2 342 239	71 050 368	73 392 607
2016-2017			
Volet d'AANC	2 541 840	71 871 143	74 412 983
Volet de SC	657 405	3 657 543	4 314 948
Total partiel	3 199 245	75 528 686	78 727 931
2017-2018			
Volet d'AANC	1 902 624	77 487 000	79 389 624
Volet de SC	Non disponible ³	3 657 106	3 657 106
Total partiel	1 902 624	81 144 106	83 046 730
TOTAL			
Volet d'AANC	13 759 864	409 552 894	423 312 758
Volet de SC	2 028 717	17 522 821	19 551 538
Total	15 788 581	427 075 715	442 864 296

³ En raison du transfert des responsabilités de financement pour le fonctionnement et l'entretien (F et E) de Santé Canada à SAC de 2017-2018, les dépenses réelles n'étaient toujours pas à jour au moment de la rédaction. Toutefois, on ne s'attend pas à ce que les dépenses de F et E aient changé de manière importante entre 2016-2017 et 2017-2018.

3. Constatations

3.1 Abordabilité

Constatation n° 1. Dans sa conception actuelle, NNC réduit le prix d'un certain nombre d'articles sélectionnés au moyen de contributions. Il s'agit de la mesure relative à l'abordabilité aux fins du rendement ministériel, mais cela ne tient pas compte de la capacité d'achat des consommateurs, qui fait qu'un ménage type de quatre personnes n'a pas les moyens de se procurer ne serait-ce que la moitié du contenu du Panier de provisions nordique révisé. Ce sont les facteurs économiques qui ont le plus de répercussions sur la véritable abordabilité, et non les contributions.

Constatation n° 2. Les aliments de niveau 2 sont assortis d'un taux de contribution moindre qui ne permet que de maigres économies. Certains articles de cette catégorie sont considérés comme des aliments de base dans les collectivités admissibles à NNC, et leur demande est forte chez les résidents.

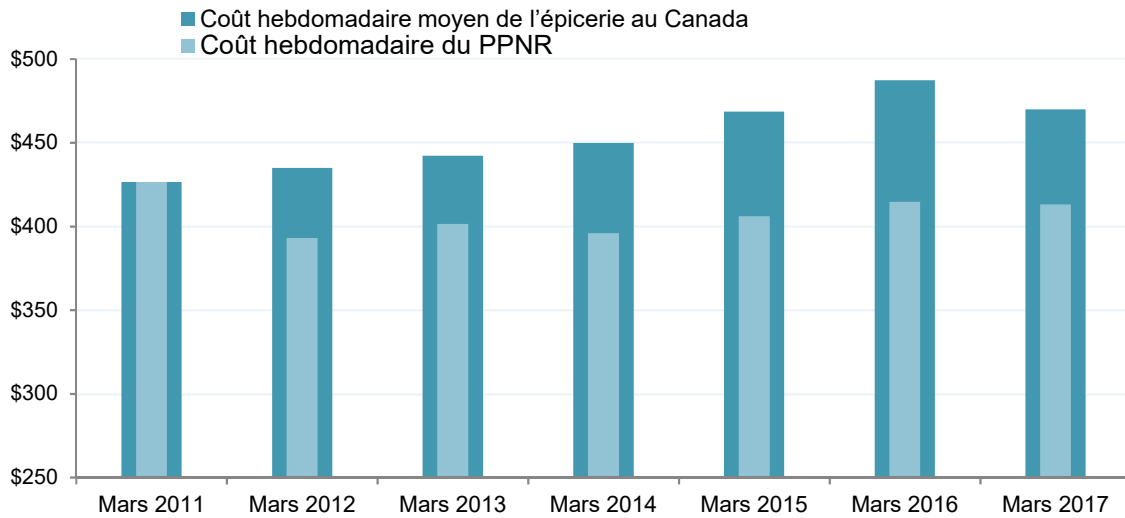
Selon les documents de programme, l'abordabilité est définie comme une tendance du prix du Panier de provisions nordique révisé (PPNR)⁴ qui ne dépasse pas la tendance annuelle de l'Indice des prix à la consommation (IPC) du panier des provisions alimentaires, en prenant 2010-2011 comme année de référence. Dans sa conception actuelle, le programme atteint ce résultat, car il maintient le prix du PPNR dans les limites du coût hebdomadaire moyen de l'épicerie pour une famille de quatre personnes au Canada, selon l'estimation fournie par l'IPC du panier des provisions alimentaires (figure 2)⁵. Or comme le PPNR contient des articles bien précis, son coût n'est pas représentatif du coût hebdomadaire de l'épicerie. Cette comparaison n'offre donc pas un portrait exact de l'abordabilité.

La définition de l'abordabilité retenue dans le cadre du programme ne tient pas compte de la capacité d'achat réelle. Si on tenait compte de cette capacité dans les calculs, on obtiendrait une définition plus exacte et plus utile de l'abordabilité, puisque le niveau de revenu est le prédicteur le plus fort de l'abordabilité. L'équipe d'évaluation s'est servie des données de Statistique Canada pour estimer une proportion raisonnable du revenu disponible qu'un ménage consacre à la nourriture. Entre 2011 et 2016, le ménage canadien moyen a consacré environ 14,3 % de son revenu disponible à la nourriture. Comme le PPNR correspond à un régime alimentaire nutritif pour une famille de quatre personnes, soit un homme et une femme âgés de 31 à 50 ans et un garçon et une fille âgés de 9 à 13 ans, le revenu médian utilisé est celui d'un couple avec deux enfants.

⁴ Elle est définie comme l'estimation des coûts d'un ensemble d'un peu plus de 40 aliments périssables et d'autres aliments non périssables qui offrent un régime alimentaire aussi conforme que possible au Guide alimentaire canadien de 2007 pour une famille de quatre personnes.

⁵ Étant donné la fluctuation importante des livraisons d'un mois à l'autre, on choisit un mois de chaque année pour examiner l'évolution au fil du temps.

Figure 2 : Coût hebdomadaire moyen de l'épicerie au Canada⁶ comparé au coût hebdomadaire du PPNR



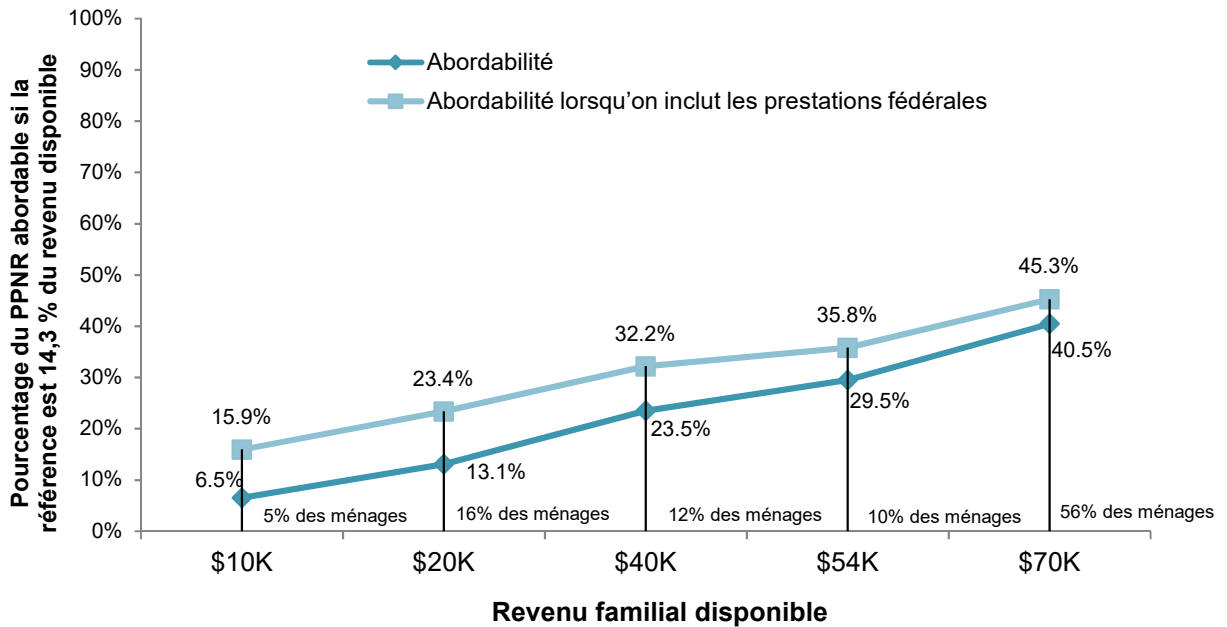
Pour faire l'analyse présentée dans la figure 3 ci-dessous, le taux de 14,3 % que nous venons de mentionner est utilisé pour faire une estimation de la somme qu'une famille de quatre personnes gagnant le revenu médian dans une région donnée peut raisonnablement consacrer à la nourriture. Comme le coût du PPNR ne représente qu'une partie du coût total de l'alimentation, on pourrait dire que la somme obtenue est en fait à une surestimation du pouvoir d'achat d'une famille nordique type. Cela dit, pour les besoins de l'exercice, si on compare le coût hebdomadaire du PPNR au coût hebdomadaire de l'épicerie, la proportion de 14,3 % du revenu disponible permettrait à peine à une famille de quatre personnes affichant le revenu médian de se procurer 40 % du contenu du PPNR. Cette estimation ne tient pas compte des autres articles essentiels qui ne sont pas inclus dans le PPNR.

La moitié des ménages du Nord ne peuvent même pas s'en procurer autant. Comme le montre la figure 3 ci-dessous, les familles à très faible revenu (qui gagnent entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par année, soit environ cinq pour cent des familles de quatre personnes dans le Nord) peuvent seulement se procurer de six pour cent à 13 % du contenu du PPNR, selon notre analyse.

L'Allocation canadienne pour enfants a été instaurée en grande partie pour soulager le coût qui vient avec le fait d'avoir des enfants, particulièrement dans le cas des familles à faible revenu. En tenant compte des prestations fédérales calculées pour les contribuables, notamment l'Allocation canadienne pour enfants, le taux d'abordabilité grimpe d'environ 10 % pour les familles à faible revenu et d'environ cinq pour cent pour les familles à revenu moyen (figure 3).

⁶ Prévisions de Statistique Canada.

Figure 3 : Partie du contenu du PPNR considéré comme étant « abordable » pour un ménage de quatre personnes affichant le revenu médian



Bien que les répondants des collectivités visitées par l'équipe d'évaluation s'entendent généralement sur le fait que, dans certaines mesures, les contributions de NNC aident à réduire le prix des aliments, le consensus veut que les contributions aient une incidence minime sur l'abordabilité, surtout pour ceux qui gagnent un faible revenu.

Les résidents les plus sévèrement touchés par les prix inabordables des aliments comprennent les personnes âgées, les personnes et les familles qui comptent sur l'aide au revenu, ainsi que les personnes travaillant au salaire minimum ou occupant un emploi saisonnier ou un emploi à temps partiel. On compte aussi parmi les groupes les plus touchés les grandes familles dont un seul membre travaille et agit comme soutien des autres membres de la famille.

L'analyse des données socioéconomiques compilées par les évaluateurs montre que l'abordabilité est déterminée par la force économique (activité et revenu) de la collectivité et non par les contributions. En d'autres mots, la réduction des prix découlant des contributions n'accroît pas forcément l'abordabilité, car les répercussions des contributions sur la capacité d'achat des familles sont essentiellement nulles après prise en compte des effets des variables économiques⁷. Par ailleurs, les contributions sont axées sur le prix des aliments et non sur les réalités économiques des familles et des personnes ou sur leurs acquis en éducation. La réalité économique est illustrée dans le tableau 2.

⁷ Un modèle de régression montre qu'une fois pris en compte l'effet du taux d'activité (pourcentage de la population âgée de 15 ans et plus faisant partie de la population active), l'incidence des contributions sur l'abordabilité, telle qu'elle est mesurée dans le présent rapport, est neutralisée : Variation de $R^2 = 0,520$; $F(2, 80) = 42,28$, $p = 0,000$; $t(\text{contribution du niveau 1}) = 1,282$, $p = 0,203$; $t(\text{taux d'activité en 2016}) = 8,085$, $p = 0,000$.

Tableau 2 : Statistiques sur la population active tirées du Recensement de 2016 au Canada, collectivités recevant des contributions dans le cadre de NNC et moyenne canadienne

Statistiques sur la population active	Moyen	Faible	Élevé	Moyenne canadienne
Taux d'emploi	46 %	23 %	78 %	61 %
Taux d'activité ⁸	58 %	30 %	83 %	66 %
Taux de chômage	20 %	0 %	47 %	8 %
Revenu médian des ménages	55 076 \$	16 494 \$	119 408 \$	76 000 \$

De plus, certains aliments comme la farine et le saindoux sont des aliments de base dans le Nord, mais sont considérés comme ayant une valeur nutritionnelle moindre dans le cadre de NNC. Ils sont donc assortis d'une contribution de niveau 2 qui donne lieu à des économies quasi nulles en pratique. Ces articles de base sont des ingrédients essentiels de la bannique et du pain qu'apportent souvent les chasseurs dans leurs expéditions. Par ailleurs, les maigres économies offertes par la contribution sont souvent mal vues par les résidants.

Le transport maritime, les barges et les routes d'hiver offrent souvent une aide considérable, car ils permettent aux détaillants de stocker des produits de longue conservation qu'ils pourront tenir longtemps en magasin. Toutefois, cette aide peut seulement profiter aux collectivités où ces modes de transport sont accessibles pendant de longues périodes. Parmi les 111 collectivités, 76 % sont isolées pendant au moins neuf mois, au point où les produits de longue conservation qui sont stockés ne suffisent pas toute l'année. Les autres collectivités (24 %) sont quant à elles isolées de deux à huit mois seulement au cours de l'année, ce qui permet l'acheminement des produits de longue conservation au moyen de modes de transports moins coûteux que l'avion. Il faut donc examiner le montant de la contribution pour les aliments de base et chercher davantage à faire concorder les aliments subventionnés et les aliments de base dans les collectivités.

Les résidants veulent avoir accès à des moyens efficaces pour acheter leur nourriture et d'autres nécessités. Certains membres de ces collectivités passent des commandes en gros qui leur sont expédiées par transport maritime durant les courts mois d'été, quand les bateaux et les barges peuvent accéder aux collectivités; ils profitent également de leurs voyages pour s'approvisionner auprès des détaillants du Sud. Les résidants tirent rarement parti de l'occasion de passer des commandes directes ou personnelles qui leur est offerte dans le cadre de NNC. Cette option représente trois pour cent des aliments expédiés dans le cadre de NNC, et nombreux sont ceux qui semblent en ignorer l'existence. Néanmoins, les collectivités constatent que ces options s'appliquent surtout aux résidants qui sont titulaires d'une carte de crédit ou d'un compte bancaire, qui ont accès à suffisamment de fonds pour passer de grosses commandes et qui disposent d'un congélateur et d'un espace d'entreposage suffisant à la maison.

Les membres des collectivités qui n'ont pas la capacité de tirer avantage des options susmentionnées doivent trouver d'autres façons d'utiliser les fonds dont ils disposent pour se procurer de la nourriture et couvrir leurs autres frais de subsistance. Les options s'offrant à eux comprennent souvent l'achat d'aliments moins dispendieux que les aliments nutritifs périssables. Ainsi, ils se tourneront bien souvent vers les aliments en conserve ou en boîte, les

⁸ Le taux d'activité est une mesure de la part de la population qui est active dans une économie. Il renvoie au nombre de personnes qui occupent un emploi ou qui sont activement à la recherche d'un emploi. Il s'agit d'un indicateur permettant de déterminer la taille relative de la main-d'œuvre disponible pour la production de biens et la prestation de services.

aliments préparés et les collations emballées, dont la valeur nutritive est moindre. Il y a un lien entre le manque de connaissances au sujet des commandes personnelles et le fait que les contributions prévues dans le cadre du programme NNC sont généralement méconnues et mal comprises dans les détails. Il y a une compréhension insuffisante du fonctionnement des contributions, des aliments subventionnés, des montants des contributions et de l'existence de deux niveaux de contribution.

À la lumière de ces constatations au sujet de l'abordabilité, voici les recommandations à l'intention de RCAANC :

- 1. Travailler avec les collectivités et les représentants des peuples et des gouvernements autochtones en vue de réviser la liste des aliments admissibles, afin que celle-ci corresponde mieux aux besoins et aux régimes alimentaires locaux;**
- 2. Travailler avec les collectivités et les représentants des peuples et des gouvernements autochtones sur des stratégies qui permettront de réduire le prix des aliments nutritifs; et**
- 3. Élaborer des indicateurs relatifs aux répercussions du programme, au-delà de l'observation du Panier de provisions nordique par rapport à l'Indice des prix à la consommation.**

3.2 Accessibilité

Constatation n° 3. Les résidants des collectivités admissibles à NNC ont accès à des aliments périssables à prix subventionné; une contribution accrue est associée à une plus grande consommation d'aliments sains.

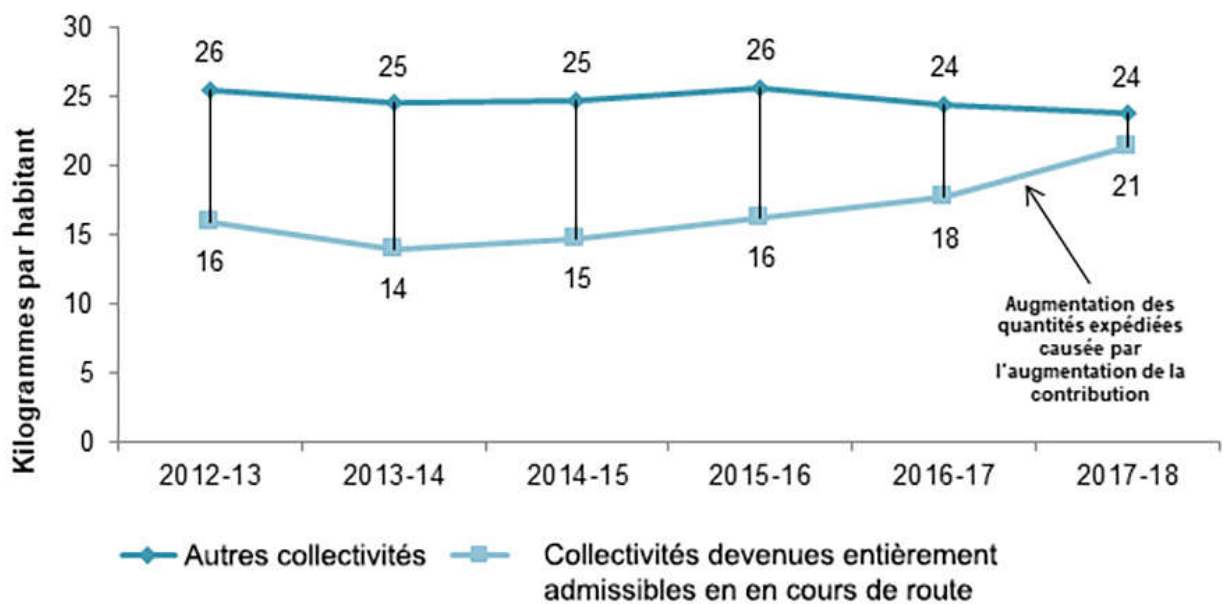
Constatation n° 4. Le programme a une incidence tangible limitée sur la transformation et l'expédition d'aliments prélevés dans la nature (c.-à-d. les aliments traditionnellement chassés ou cueillis) dans les collectivités admissibles à NNC, en raison d'un faible taux de participation.

Ensemble des aliments expédiés

L'accès n'est pas bien défini dans le contexte des objectifs de NNC. Néanmoins, il semble que l'objectif lié à l'accès se définisse simplement par la disponibilité (la présence physique) d'aliments nutritifs périssables dans les collectivités admissibles, à un prix subventionné. Selon cette définition, le programme rend effectivement les aliments plus accessibles. Bien que la mesure principale de l'accessibilité dans le cadre de NNC (poids total des aliments subventionnés ayant été expédiés) ait connu une augmentation de 22 % entre 2012 et 2017, le poids des aliments expédiés par habitant a seulement augmenté d'environ huit pour cent. Ces données signalent qu'une grande partie de l'augmentation pourrait être due à une croissance démographique soutenue. Elles donnent également à penser que la consommation par habitant des articles figurant dans le PPNR est en hausse.

Par ailleurs, les données montrent un lien direct entre le montant de contribution et la consommation. Comme l'illustre la figure 4, parmi les 12 collectivités qui sont passées en octobre 2016 d'une admissibilité partielle à une admissibilité entière à la contribution, on a observé une augmentation marquée de la quantité d'aliments subventionnés expédiés par habitant. Cette augmentation a presque permis à ces collectivités de rattraper le niveau de celles qui sont entièrement admissibles à la contribution depuis l'instauration du programme.

Figure 4 : Nombre de kilogrammes de nourriture expédiés par habitant au fil du temps, collectivités qui étaient partiellement admissibles à la contribution avant le mois d'octobre 2016 avant de devenir entièrement admissibles et reste des collectivités qui bénéficient d'une contribution entière



Initiatives communautaires visant à améliorer l'accès aux aliments

Les collectivités ont recours à différents moyens pour s'attaquer à l'insécurité alimentaire. Elles utilisent à la fois le financement offert dans le cadre de NNC aux fins d'éducation en matière de nutrition et d'autres stratégies en dehors de NNC. À Pakua Shipi, par exemple, une initiative de panier de provisions a été mise sur pied. Celle-ci vise à fournir aux familles un grand éventail de fruits et de légumes sains durant les mois d'hiver, afin de leur faire découvrir des aliments qui ne font pas traditionnellement partie du régime alimentaire inuu. Dans le cadre des activités de cuisine collective, par exemple, des employés se rendent chez les résidents afin de leur proposer des recettes avec les ingrédients en questions. Les employés en profitent pour montrer aux familles comment cuisiner ces aliments en suivant les recettes.

Prenons aussi l'exemple du gouvernement local de Déline, qui a lancé une initiative de bons alimentaires axée sur les besoins, dans le cadre de laquelle les personnes à faible revenu peuvent obtenir des bons alimentaires. Ces bons peuvent être échangés dans les épiceries contre des aliments sains.

Dans les deux cas, les participants ont mentionné que les initiatives, bien qu'utiles, ne suffisent pas à régler les problèmes de sécurité alimentaire.

Voici la recommandation à l'intention de RCAANC :

4. Examiner les nouvelles approches potentielles qui permettraient d'améliorer davantage l'accès aux aliments nutritifs pour les habitants du Nord, particulièrement les familles à faible revenu.

Aliments prélevés dans la nature

Selon les données, en moyenne 72 grammes d'aliments prélevés dans la nature par habitant sont expédiés chaque année, et la quantité ne cesse de diminuer. De nombreux facteurs contribuent à la faible participation des éventuels transformateurs d'aliments.

Tout d'abord, la transformation commerciale des aliments prélevés dans la nature est soumise aux cadres établis l'Agence canadienne d'inspection des aliments. Il est difficile pour les installations de transformation d'aliments établies dans le Nord de respecter ces cadres et d'obtenir l'autorisation de transformer les aliments subventionnés qui sont prélevés dans la nature. Par exemple, on exige que les installations possèdent une entrée pavée. Actuellement, seules deux installations de transformation d'aliments sont autorisées par le gouvernement fédéral et inscrites au programme NNC. Elles se situent à Rankin Inlet et à Cambridge Bay.

En second lieu, il se peut que la transformation commerciale d'aliments suscite peu d'intérêt parce que la coutume dans les collectivités du Nord veut généralement que l'on partage les aliments qui ont été prélevés dans la nature.

De plus, les avantages de la transformation alimentaire dans le Nord peuvent varier en fonction du marché. Par exemple, certains transporteurs aériens offrent l'expédition gratuite d'aliments prélevés dans la nature dans certaines régions, ce qui réduit l'utilité ou la nécessité de la contribution de NNC. Dans d'autres collectivités, les installations de transformation alimentaire ont une connexion avec les marchés internationaux pour l'exportation des aliments récoltés, surtout le poisson. Ces usines de transformation ne peuvent être autorisées à titre d'installations de transformation dans le cadre du programme NNC, et elles sont plutôt tournées vers l'exportation. Même si les critères d'admissibilité des installations de transformation d'aliments prélevés dans la nature étaient moins stricts, il y aurait quand même équilibre à trouver entre exportation et offre locale.

Enfin, les mouvements migratoires et les changements climatiques ont des répercussions néfastes sur l'offre d'aliments prélevés dans la nature.

Les résidents des collectivités admissibles à NNC doivent être mieux habilités à gérer leurs propres terres et à transmettre leur savoir traditionnel aux générations futures. L'équipe d'évaluation a constaté qu'il y avait un consensus chez les personnes interrogées, qui s'accordent pour dire qu'il serait plus avantageux de fournir aux chasseurs des fournitures et

des outils que de s'appuyer sur la structure de contribution prévue pour les aliments prélevés dans la nature dans le cadre de NNC.

Pour les habitants du Nord, les aliments prélevés dans la nature sont une façon de préserver l'autonomie et le mode de vie. Les collectivités souhaitent également trouver d'autres façons de rendre les collectivités autosuffisantes à l'égard des aliments nutritifs périssables. La construction de serres est vue comme la solution la plus viable. Quelques collectivités ont essayé de mettre en place des jardins communautaires, ce qui les a amenées à constater les difficultés que pose la courte saison de croissance. Bien que l'exploitation de serres dans le Nord comporte son lot de difficultés, notamment en raison des sombres mois d'hiver et des coûts de chauffage élevés, un certain optimisme règne, car on pense que cette solution sera de plus en plus viable à mesure que les progrès technologiques se poursuivent.

Voici la recommandation à l'intention de RCAANC :

- 5. Élaborer des options qui permettront d'offrir du soutien aux chasseurs-cueilleurs, en leur fournissant du matériel et des outils qui faciliteront le partage des aliments prélevés dans la nature avec les collectivités, en plus de mettre à profit l'innovation dans la production locale d'aliments.**

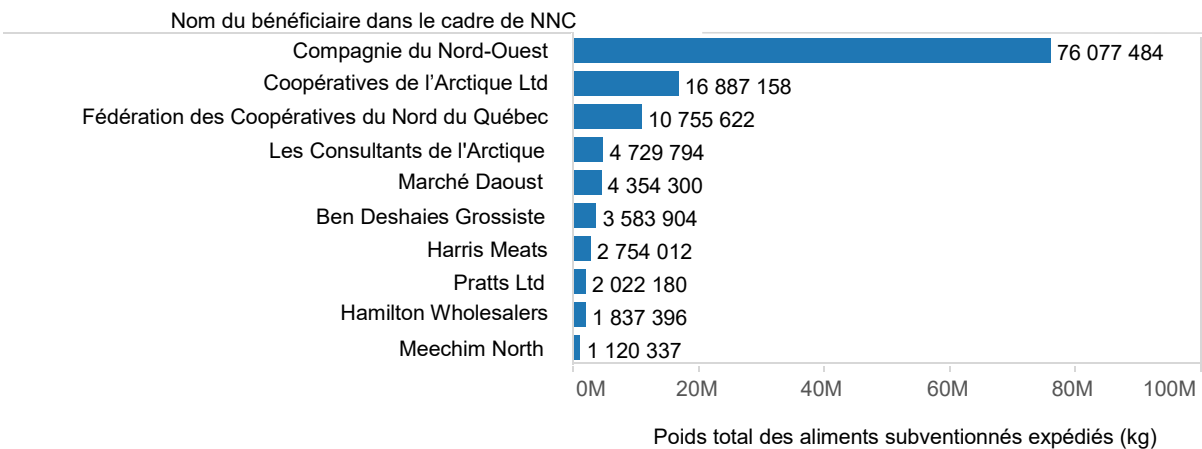
3.3 Répercussions sur la chaîne d'approvisionnement alimentaire

L'instauration en 2011 du programme NNC a eu différentes répercussions dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire dans le Nord. De multiples facteurs contribuent à faire augmenter les coûts au détail dans les épiceries et ont des répercussions générales dans la chaîne d'approvisionnement des épiceries du Nord. Le nombre et la complexité des facteurs en jeu, conjugués à l'instauration relativement récente du programme, font en sorte qu'il fut impossible, au moyen d'une analyse socioéconomique, de quantifier les répercussions exactes du programme NNC sur la vente au détail d'aliments dans le Nord, le cas échéant. Les renseignements présentés ici sont tirés des entrevues avec les informateurs clés et des visites sur place.

Le marché du Nord est différent de celui du Sud. Il ne s'agit pas d'un marché concurrentiel où un grand nombre de fournisseurs s'affrontent en réduisant les prix des articles qu'ils offrent. Il s'agit plutôt d'un marché réparti entre trois grands détaillants, pour l'essentiel (ou peut même parler d'un monopole dans les petites collectivités qui ne comptent qu'un seul détaillant).

Cinquante-neuf (59) fournisseurs différents figurent dans la base de données sur les expéditions fournie par NNC. Toutefois, les aliments subventionnés dans le cadre de NNC sont majoritairement expédiés par un petit nombre de fournisseurs. La figure 5 énumère les dix principaux fournisseurs qui expédient des aliments assortis d'une contribution dans le cadre de NNC. La figure montre que la Compagnie du Nord-Ouest expédie plus de quatre fois plus d'aliments subventionnés dans le cadre de NNC que ses principaux rivaux, à savoir les Coopératives de l'Arctique Limitée et la Fédération des Coopératives du Nord du Québec, même pris ensemble.

Figure 5 : Détaillants qui reçoivent des contributions dans le cadre de NNC et poids total des aliments subventionnés expédiés



Le transport est un facteur important qui différencie la vente d'aliments au détail dans le Nord et dans le Sud. Dans le Nord, les détaillants alimentaires sont responsables du transport de la marchandise jusqu'à leur magasin. Dans le Sud du pays, ce sont les fournisseurs qui en assument les coûts. Depuis l'instauration du programme NNC, certains détaillants connaissent moins de problèmes liés à l'entreposage, aux inspections, aux retards, à la détérioration des aliments et au gaspillage alimentaire. Les détaillants interrogés dans le cadre de la présente évaluation attribuent ces changements positifs au fait qu'ils sont maintenant en mesure de négocier de meilleurs prix pour le transport des marchandises, ce qui n'était pas possible avec Postes Canada. Telle n'est pas la réalité de tous les points de vente, cela dit, car il peut arriver que des collectivités desservies par deux transporteurs aériens soient quand même forcées d'avoir recours à un seul d'entre eux, si un seul peut assurer le transport des marchandises (comme à Pangnirtung, au Nunavut). En pratique, les détaillants de ces collectivités dépendent d'un seul transporteur aérien.

En général, toutefois, les transporteurs aériens ont plus de souplesse dans le cadre de NNC lorsqu'il est question d'organiser le transport de marchandises. Les transporteurs ont le droit de regrouper et d'expédier ensemble les articles subventionnés et non subventionnés, ce qui permet d'augmenter la durée de vie de certains articles. Il est plus facile de maintenir la température des aliments surgelés et d'éviter qu'ils décongèlent si ceux-ci sont regroupés. Cette souplesse est d'autant plus avantageuse pour les consommateurs si les initiatives d'éducation en matière de nutrition parviennent aussi à faire augmenter la demande de ces aliments, à titre d'options alimentaires saines ou d'options de rechange à la consommation de produits frais.

Les détaillants doivent déterminer combien ils sont prêts à payer pour l'expédition de leurs marchandises afin de tirer pleinement avantage de cette souplesse. Ils peuvent payer plus cher pour obtenir des normes de service supérieures, ce qui se répercutera sur le prix du produit final.

Les détaillants ont aussi mentionné qu'ils ont maintenant une plus grande souplesse dans le choix des routes empruntées. Les collectivités nordiques sont dispersées, ce qui empêche les détaillants de miser sur de grands volumes d'expédition ou sur l'automatisation. Par ailleurs, avant l'instauration du programme NNC, les détaillants avaient peu de contrôle sur l'acheminement des marchandises, puisque Postes Canada était responsable du processus.

Dans le cadre de NNC, les détaillants ont plus de contrôle sur la chaîne d'approvisionnement et sont libres de choisir le système d'acheminement qu'ils préfèrent en fonction de leur modèle opérationnel et des options d'expéditions possibles.

3.4 Communication et sensibilisation

Constatation n° 5. Les efforts de communication du gouvernement du Canada n'ont pas nécessairement eu pour résultat que le programme NNC est mieux connu et mieux compris dans la population visée.

NNC est une mesure qui a été adoptée en vue d'atténuer certains facteurs qui contribuent à un problème complexe et délicat, soit l'insécurité alimentaire dans les collectivités isolées du Nord. Plus précisément, les objectifs du programme NNC sont de réduire le coût des aliments nutritifs et périssables dans les communautés isolées du Nord,⁹ et de mieux promouvoir une alimentation nutritive. RCAANC accorde une subvention directement aux détaillants, aux fournisseurs et aux transformateurs d'aliments traditionnels enregistrés du Nord qui en font la demande, répondent aux exigences du programme et s'inscrivent auprès de NNC en signant un accord de financement avec RCAANC.

La présente évaluation a permis de constater que la population, bien qu'elle soit généralement au courant que certains aliments sont subventionnés, n'a pas une compréhension approfondie des contributions de NNC. La plupart des participants ont mentionné que, pour eux comme pour les autres membres de la collectivité, le fonctionnement des contributions et la liste des aliments subventionnés sont méconnus. Peu de participants savaient qu'il est possible de passer une commande directe ou personnelle et aucun participant ne savait que des contributions sont prévues pour les aliments prélevés dans la nature. Les participants les mieux informés sur les contributions de NNC avaient principalement obtenu leurs renseignements par l'intermédiaire des nouvelles et des réseaux sociaux, sinon en magasin. Or il arrive que les renseignements obtenus par l'intermédiaire des nouvelles et des réseaux sociaux soient de nature pessimiste et aient une incidence négative sur la perception du public.

Dans les collectivités visitées dans le cadre de la présente évaluation, il y avait une certaine diversité d'opinions quant à l'effet des contributions sur les prix. Le scepticisme était particulièrement grand dans les deux collectivités visitées au Nunavut, où de nombreuses personnes étaient d'avis que les contributions ne reviennent pas pleinement aux consommateurs. Les détaillants et, dans certaines mesures, les transporteurs aériens sont perçus comme les principaux bénéficiaires des contributions. Même si toutes les collectivités ne partagent pas cette opinion, il est ressorti que le fonctionnement des contributions est plutôt méconnu.

De meilleures stratégies d'information et de communication sont essentielles pour réduire la méfiance entre le gouvernement, les détaillants et les résidents des collectivités admissibles à NNC. Une meilleure communication permettra aux résidents de tirer pleinement parti du programme NNC, surtout pour ce qui est des commandes personnelles.

⁹ Consulter <https://www.nutritionnorthcanada.gc.ca/fra/1415540731169/1415540791407> pour l'information relative à l'admissibilité.

Les efforts de communication menés dans le cadre du programme NNC ont été renforcés à la suite de l'évaluation de 2013 et de l'audit de 2014 réalisé par le vérificateur général du Canada. La mise en œuvre d'un système dans les points de vente est devenue obligatoire pour tous les détaillants du Nord inscrits à NNC le 1^{er} avril 2016. Ce système veille à ce que les consommateurs puissent voir clairement quand et comment la contribution de NNC est appliquée lorsqu'ils font leurs achats dans un magasin géré par un détaillant inscrit à NNC. De plus, les détaillants inscrits à NNC sont tenus de faire la promotion du programme au moyen d'affiches en magasin et d'étiquettes sur les étagères. Il est toutefois important de noter qu'au moment de la présente évaluation, un tel système n'existait dans aucune des collectivités du Nunatsiavut.

Comme ces exigences ont été instaurées tout récemment, la mise en œuvre de pratiques publicitaires exemplaires varie selon le détaillant. Ce sont les grands magasins du Nord semblent fournir le plus de renseignements. Ceux visités avaient installé des affiches sur le programme NNC, fournissaient des reçus de caisse indiquant les économies réalisées grâce à la contribution, avaient apposé des autocollants sur les étagères pour signaler les aliments subventionnés et également certaines étiquettes plus grosses près de certains articles sur les étagères afin d'expliquer plus en détail les économies découlant de NNC. Les magasins de la Compagnie du Nord-Ouest ont généralement des affiches, en plus de fournir des reçus de caisse détaillés. Les détaillants non inscrits qui commandent leurs produits alimentaires par l'intermédiaire d'un fournisseur inscrit du Sud affichent peu de renseignements sur les articles ayant fait l'objet d'une contribution de NNC, voire aucun.

Dans les collectivités où des renseignements sur les économies découlant des contributions sont affichés en magasin ou sur les reçus, il semble que l'existence de la contribution soit mieux connue dans une certaine mesure et que les opinions soient plus tranchées concernant les économies (ou l'absence d'économies) découlant des contributions. Les consommateurs qui prennent le temps d'examiner leurs reçus semblent généralement trouver intéressantes les économies réalisées grâce à la contribution de niveau 1. Ce constat va de pair avec la stratégie du programme voulant que les articles plus nutritifs et dont le poids est plus important permettent de réaliser de plus grandes économies, dans le but d'encourager les résidents à acheter ces aliments et, en définitive, d'amener un changement dans les habitudes. Toutefois, sans mesures de communication adéquates, le message se perd et les résidents sont généralement perplexes face à la liste des aliments subventionnés choisis dans le cadre de NNC.

Le type de communication employé à une grande incidence. De nombreux membres des collectivités n'arrivent pas retenir grand-chose des affiches et des reçus. Dans plusieurs cas, on ne remarque pas les affiches, ou on ne connaît pas la signification de ce qui est inscrit sur les reçus de caisse. Par ailleurs, mis à part les affiches, toute l'information fournie n'est disponible qu'en anglais, ce qui constitue un obstacle pour les membres des collectivités qui ne parlent pas cette langue. De surcroît, un grand nombre de résidents ne se donnent pas la peine d'examiner leurs reçus.

Les collectivités ont toutes mentionné qu'il serait plus efficace d'avoir recours à un format visuel ou oral pour transmettre l'information sur les contributions de NNC. On entend par format visuel des brochures et affiches comportant des illustrations, alors que le format oral renvoie plutôt à des présentations à la radio ou à la télévision, ou encore à des rassemblements communautaires au cours desquels l'information pourra être disséminée. On souligne également que des efforts doivent être faits pour présenter les produits de communication orale

ou écrite dans la langue de la collectivité. Certains détaillants font des progrès à cet égard et disent avoir observé des résultats positifs. À Déline, par exemple, Northern Store a des affiches rédigées en slavey du Nord dans ses magasins, et la Fédération des Coopératives du Nord du Québec offre des services et des renseignements en Inuktitut.

Voici la recommandation à l'intention de RCAANC :

- 6. Mieux communiquer avec les résidants des collectivités admissibles au sujet de NNC et de son fonctionnement, surtout pour ce qui est de la partie du programme concernant les commandes personnelles.**

3.5 Compétences et connaissances : initiatives d'éducation en matière de nutrition de la DGSPNI de SAC

Constatation n° 6. La participation accrue aux initiatives communautaires d'éducation en matière de nutrition montre que les gens obtiennent les connaissances et les compétences utiles pour manger sainement.

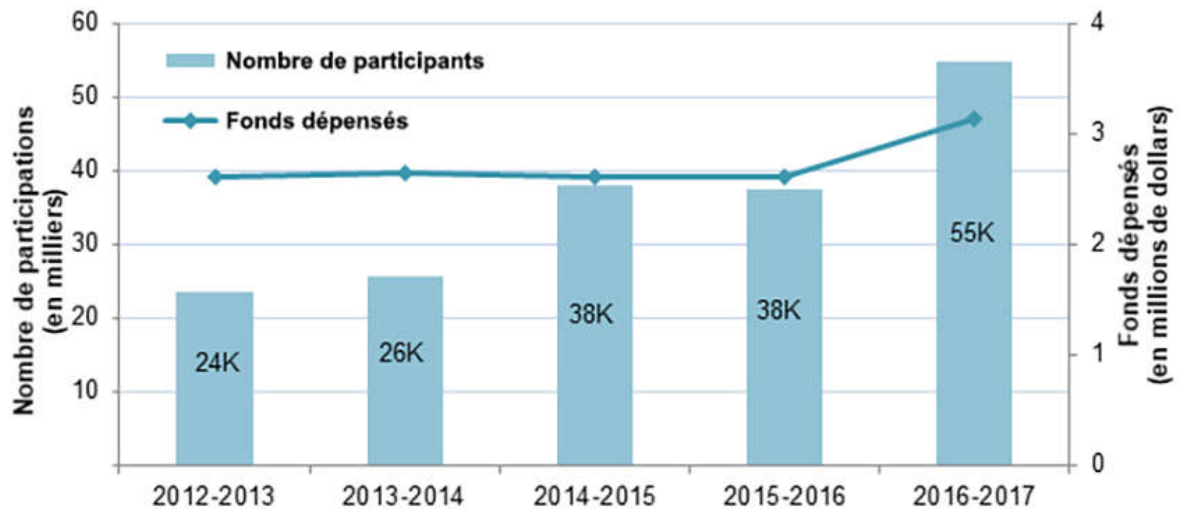
Constatation n° 7. Certains types d'activités sont plus prisées, comme celles visant l'acquisition de connaissances et de compétences en lien avec les aliments prélevés dans la nature, ou encore les activités d'éducation et de sensibilisation menées chez les détaillants.

La simple présence en magasin d'aliments nutritifs périssables à des prix raisonnables ne signifie pas que les consommateurs achèteront ces aliments. Les initiatives d'éducation en matière de nutrition visent à accroître les connaissances liées à une alimentation saine et à renforcer les compétences liées à la sélection d'aliments sains et la préparation de ceux-ci. Elles comprennent des activités comme : la promotion des choix santé pour une alimentation saine, la présentation de nouveaux aliments et des façons de les cuisiner, la facilitation de l'intégration des aliments prélevés dans la nature, la remise d'échantillons, les démonstrations en magasin et les cours de cuisine. Le but des initiatives est de fournir aux gens l'occasion d'essayer les nouvelles possibilités qui s'offrent à eux.

Étant donné la nature du financement, de la collecte de données et de l'établissement de rapports liés aux initiatives d'éducation en matière de nutrition, il est difficile d'attribuer des résultats particuliers au programme NNC. Toutefois, la hausse de la participation donne à penser que de plus en plus de gens s'intéressent aux aliments sains. Il est donc raisonnable de s'attendre à ce que les participants acquièrent les connaissances et les compétences dont ils ont besoin pour manger sainement. Il est aussi manifeste qu'il existe un lien entre le financement du programme et le degré de participation, puisque l'augmentation de l'investissement permet d'offrir les initiatives d'éducation dans un plus grand nombre de collectivités (figure 6).

Les initiatives d'éducation en matière de nutrition ont fait l'objet de commentaires positifs au cours des visites sur place réalisées dans le cadre de l'évaluation et durant les discussions ministérielles de 2016 sur NNC. Les participants interrogés dans l'ensemble des collectivités visités aux fins de la présente évaluation ont mentionné que les gens font plus attention à ce qu'ils mangent et qu'ils saisissent mieux l'importance de manger des aliments sains et d'avoir un mode de vie sain et actif. On mentionne également que de nombreux membres des collectivités font des efforts pour manger sainement. Certains détaillants ont aussi remarqué une augmentation de l'intérêt pour les aliments sains et nutritifs comme les fruits et légumes frais.

Figure 6 : Nombre de participations par rapport aux fonds consacrés aux initiatives d'éducation en matière de nutrition financées par NNC entre 2012-2013 et 2016-2017¹⁰



Les initiatives d'éducation en matière de nutrition de NNC sont souples et permettent aux collectivités de choisir les types d'activités qui correspondent le mieux à leurs besoins et préférences. De plus, les cours d'éducation en matière de nutrition et les cours de cuisine comprennent souvent la préparation d'un repas que les participants pourront manger en classe ou rapporter à la maison. Les participants rencontrés lors des visites sur place et les informateurs clés interrogés ont indiqué que les initiatives d'éducation en matière de nutrition étaient bien conçues.

Le modèle de financement n'est pas le même dans toutes les collectivités qui bénéficient de NNC. Dans certains cas, le financement est remis directement à la collectivité, alors que dans d'autres, le financement est fourni à d'autres organisations gouvernementales (p. ex., les conseils tribaux, les gouvernements des territoires) en vue de soutenir de multiples collectivités admissibles. Par exemple, au Nunavut, le financement pour les initiatives d'éducation en matière de nutrition de NNC est remis au gouvernement du Nunavut dans le cadre de l'entente de financement fédérale-territoriale consolidée, l'Entente sur le mieux-être dans le Nord. Le gouvernement du Nunavut fournit ensuite des services globaux et des ressources d'appoint à

¹⁰ Les variables recueillies en 2017-2018 ont été révisées afin de permettre l'obtention de mesures pour différentes populations cibles, comme les femmes, les personnes âgées et les jeunes, entre autres. Les chiffres associés à ces indicateurs n'étaient toujours pas disponibles au moment où le présent rapport a été rédigé.

toutes les collectivités, en plus de fournir du financement aux collectivités par l'intermédiaire du volet de financement du programme communautaire de prévention des maladies chroniques, ce qui leur permet d'offrir des activités d'éducation en matière de nutrition dans le cadre de leurs programmes communautaires. Cela signifie, en pratique, que le financement versé au titre de NNC n'est pas expressément désigné ainsi. Pour cette raison, il arrive que les participants ne soient pas au courant que les cours leur sont offerts dans le cadre de NNC. Cette intégration permet toutefois aux collectivités de combiner les efforts et les fonds avec ceux d'autres programmes pour maximiser les ressources et améliorer l'efficacité dans la réalisation des activités d'éducation en matière de nutrition qu'elles souhaitent offrir.

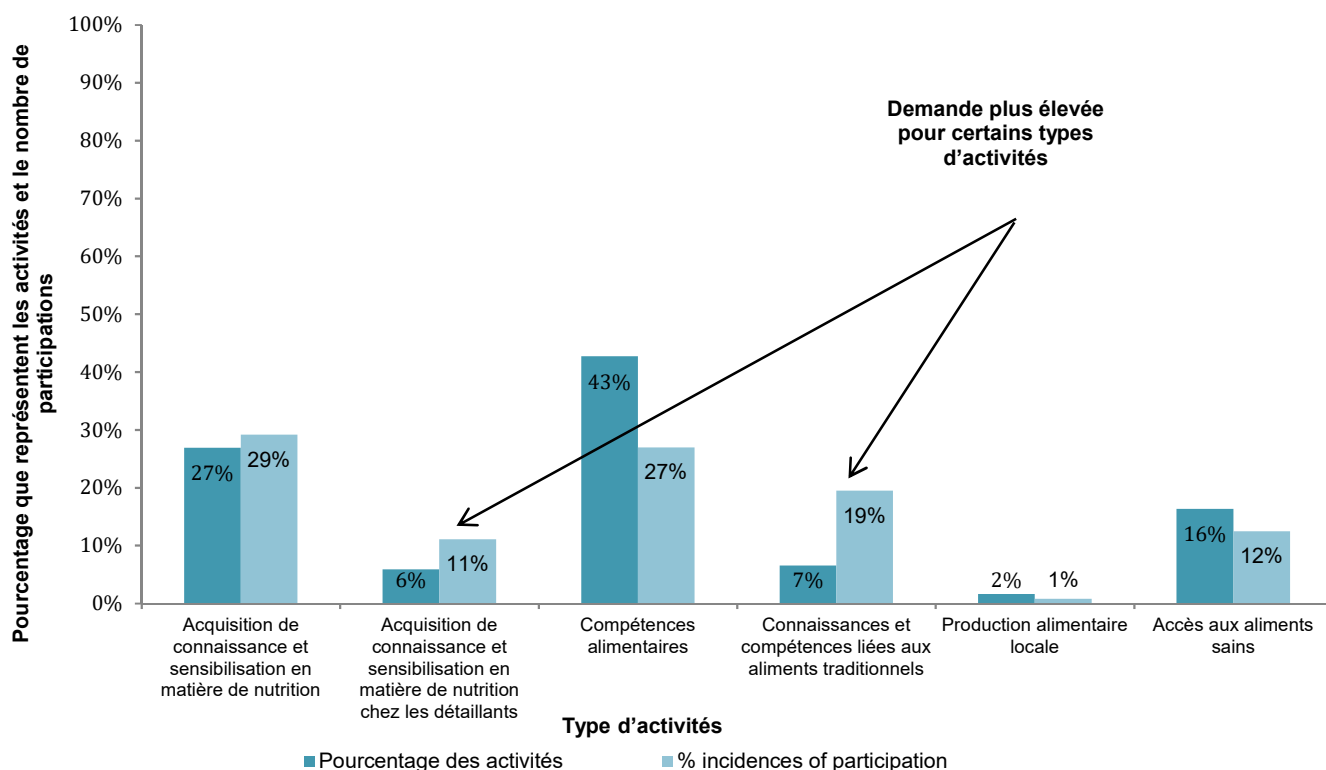
Les activités au cours desquelles de la nourriture est offerte comprennent notamment les cours de cuisine communautaires, les séances de dégustation de repas ou de collations à l'intention de groupes particuliers de la collectivité, comme les enfants d'âge scolaire, les personnes âgées ou la population générale. Elles comprennent également les séances de dégustation en magasin. Ces programmes sont particulièrement populaires et sont souvent perçus comme une occasion d'obtenir un repas. Il est difficile d'estimer l'étendue des connaissances et des compétences qu'en tirent les participants. Néanmoins, le simple fait de se présenter en classe ou de participer à la discussion, même en retrait, favorise une alimentation saine et permet aux participants de faire des choix nutritionnels plus éclairés.

Au moment de l'évaluation, il n'y avait aucune donnée permettant de commenter l'impression qu'ont les participants de leurs connaissances en matière d'alimentation saine et de leur capacité à préparer des aliments. En 2017, un nouvel indicateur intitulé « Pourcentage de bénéficiaires qui indiquent avoir acquis des connaissances et des compétences liées à une alimentation saine parmi les résidants des collectivités admissibles » a été instauré pour obtenir cette information. L'indicateur a pour but de dégager une impression générale des avantages possibles. Or, cette impression ne sera toutefois pas un véritable indicateur des connaissances et des compétences acquises, car elle sera communiquée par les bénéficiaires du financement et non par les participants eux-mêmes.

Certains types d'activités sont plus populaires que d'autres auprès des résidants, surtout celles qui impliquent le partage de nourriture. La figure 7 montre que les activités d'éducation et de sensibilisation en matière de nutrition menées chez les détaillants représentent 11 % des participations, mais seulement six pour cent des activités. Un constat similaire se dégage dans le cas des activités visant l'acquisition de connaissances et de compétences liées aux aliments prélevés dans la nature : ces initiatives représentent sept pour cent des activités, et 19 % des participations totales.

La majorité des aliments du Sud offerts en magasin dans les collectivités admissibles à NNC sont encore relativement nouveaux aux yeux des habitants du Nord. Ainsi, les initiatives d'éducation en matière de nutrition de NNC comblent des lacunes importantes dans l'information, sensibilisant la population aux nouveaux aliments et aux choix santé. Il était évident lors des entrevues réalisées dans le cadre des visites sur place que les gens aimeraient avoir accès à plus d'activités éducatives concernant les choix et solutions de rechange sains dans leur alimentation. Par exemple, les personnes interrogées disaient ne pas bien connaître les fruits, baies et légumes surgelés comme substituts des produits frais, et ne pas trop savoir comment les préparer. Or les fruits, baies et légumes surgelés se conservent plus longtemps et sont plus faciles à transporter.

Figure 7 : Pourcentage que représentent les différents types activités axées sur la nutrition, par rapport à leur popularité (2015-2016)



Étant donné la rétroaction reçue à l'égard des initiatives d'éducation en matière de nutrition, il est recommandé à SAC de :

- Travailler avec les collectivités pour faire circuler l'information, afin de soutenir davantage l'éducation en matière de nutrition sur les choix alimentaires sains, notamment concernant les solutions de rechange aux fruits et légumes frais.**

4. Conclusions et recommandations

Il y a lieu d'améliorer la façon dont le gouvernement du Canada contribue à réduire les difficultés que posent l'offre d'aliments nutritifs périssables dans le Nord et l'abordabilité de ces aliments. Les collectivités nordiques se heurtent à de nombreux obstacles qui contribuent au coût élevé des aliments sains, notamment l'isolement géographique et les coûts connexes. Les collectivités admissibles à NNC sont aussi confrontées à un environnement économique difficile. Notamment, les taux d'emploi, les taux d'activité et le revenu médian des ménages qui les composent sont significativement plus bas que dans le reste du Canada, et ces collectivités affichent aussi des taux de chômage plus élevés. Il en résulte un faible pouvoir d'achat et des taux alarmants d'insécurité alimentaire.

La vie dans les collectivités du Nord repose sur l'assistance mutuelle, le soutien et l'équité. Durant les visites sur place et les séances de discussion ministérielle menées en 2016 concernant NNC, les participants ont parlé des solutions autres que NNC qui permettraient de cibler particulièrement les résidents à faible revenu. De plus, les participants estimaient qu'il serait injuste de demander aux gens de consacrer la contribution seulement à un certain nombre d'aliments sélectionnés, même s'il s'agit d'aliments considérés comme sains et nutritifs.

Néanmoins, en l'absence de mesures éprouvées permettant de garantir la sécurité alimentaire des habitants du Nord, il y a lieu d'améliorer la conception du programme NNC.

Par conséquent, voici les recommandations à l'intention de RCAANC :

1. Travailler avec les collectivités et les représentants des peuples et des gouvernements autochtones en vue de réviser la liste des aliments admissibles, afin que celle-ci corresponde mieux aux besoins et aux régimes alimentaires locaux;
2. Travailler avec les collectivités et les représentants des peuples et des gouvernements autochtones sur des stratégies qui permettront de réduire le prix des aliments nutritifs;
3. Élaborer des indicateurs relatifs aux répercussions du programme, au-delà de l'observation du Panier de provisions nordique par rapport à l'Indice des prix à la consommation;
4. Examiner les nouvelles approches potentielles qui permettraient d'améliorer davantage l'accès aux aliments nutritifs pour les habitants du Nord, particulièrement les familles à faible revenu;
5. Élaborer des options qui permettront d'offrir du soutien aux chasseurs-cueilleurs, en leur fournissant du matériel et des outils qui faciliteront le partage des aliments prélevés dans la nature avec les collectivités, en plus de mettre à profit l'innovation dans la production locale d'aliments; et
6. Mieux communiquer avec les résidents des collectivités admissibles au sujet de NNC et de son fonctionnement, surtout pour ce qui est de la partie du programme concernant les commandes personnelles.

Voici la recommandation à l'intention de SAC :

7. Travailler avec les collectivités pour faire circuler l'information, afin de soutenir davantage l'éducation en matière de nutrition sur les choix alimentaires sains, notamment concernant les solutions de rechange aux fruits et légumes frais.

Annexe A

Point d'évaluation	Question d'évaluation et partenaires principaux dans la collecte de données	Indicateur de la question d'évaluation
Pertinence	1. Le programme est-il toujours nécessaire?	1.1. Données probantes et opinions sur l'existence d'un besoin d'aliments nutritifs abordables et de connaissances liées à l'alimentation saine.
		1.2. Écart entre le Panier de provisions nordique révisé et l'Indice des prix au Canada.
		1.3. Mesure dans laquelle les activités du programme et leur portée sont harmonisées aux besoins en matière d'aliments nutritifs abordables et de connaissances liées à l'alimentation saine.
	2. Dans quelle mesure les objectifs du programme s'harmonisent-ils au rôle et aux responsabilités du gouvernement fédéral?	2.1. Harmonisation des activités avec les mandats et les rôles ministériels.
		2.2. Correspondance des activités du programme aux résultats visés dans le cadre des priorités fédérales récentes ou actuelles.
	3. Y a-t-il un dédoublement ou du chevauchement avec d'autres programmes, politiques ou initiatives?	3.1. Présence ou absence d'autres programmes qui complètent ou reprennent les activités ou les objectifs du programme.
Objectifs, résultats et efficacité	Dans quelle mesure le programme permet-il d'atteindre les résultats escomptés suivants : 4. Les résidents des collectivités admissibles connaissent les bonnes habitudes alimentaires et ont les compétences voulues pour choisir et préparer des aliments sains?	4.1. Pourcentage des bénéficiaires de financement qui disent savoir ce qu'est une alimentation saine et avoir de bonnes habitudes alimentaires parmi les résidents des collectivités admissibles.
		4.2. Opinions des intervenants concernant l'aptitude des résidents des collectivités admissibles en matière d'alimentation saine.
		4.3. Opinions des intervenants sur les difficultés et les possibilités relatives à la sélection et à la préparation d'aliments sains par les résidents des collectivités admissibles.
		4.4. Quantité, en poids, des aliments nutritifs périssables subventionnés auxquels ont accès les collectivités admissibles.
		4.5. Opinions des intervenants quant à la mesure dans laquelle les résultats ont été atteints au moyen du programme, notamment à l'égard des pratiques exemplaires, des obstacles à la réussite et des défis.
	5. Les aliments nutritifs périssables sont-ils plus abordables dans les collectivités admissibles?	5.1. Pourcentage du revenu disponible consacré en nourriture chaque semaine.
		5.2. Données probantes et opinions quant à la mesure dans laquelle les résultats ont été atteints au moyen du programme.
	Dans quelle mesure le programme permet-il d'atteindre les résultats escomptés suivants : 6. Les résidents des collectivités admissibles ont accès à des aliments nutritifs périssables à un prix subventionné?	6.1. Quantité, en poids, des aliments nutritifs périssables subventionnés auxquels ont accès les collectivités admissibles.
		6.2. Pourcentage des rapports d'audit et des rapports sur la conformité annuels qui indiquent que les contributions ont été entièrement transférées aux consommateurs.
		6.3. Pourcentage de mise en œuvre de la nouvelle exigence voulant que les principaux détaillants du Nord remettent des reçus de caisse indiquant les économies réalisées grâce à la contribution.
		6.4. Variation annuelle en pourcentage de la quantité d'articles subventionnés expédiés par avion.

Point d'évaluation	Question d'évaluation et partenaires principaux dans la collecte de données	Indicateur de la question d'évaluation	
	7. Les résidents des collectivités admissibles ont-ils accès à des renseignements sur le programme?	6.5. Données probantes et opinions quant à la mesure dans laquelle les résultats ont été atteints au moyen du programme.	
		7.1. Nombre de séances publiques du conseil consultatif.	
		7.2. Nombre d'activités de communication présentées en format et en langage accessible.	
		7.3. Données probantes et opinions quant à la mesure dans laquelle les résultats ont été atteints au moyen du programme.	
	8. Les résidents des collectivités admissibles ont-ils accès à des initiatives d'éducation en matière de nutrition menées dans les collectivités et chez les détaillants?	7.4. Opinions des intervenants sur la mesure dans laquelle les communications relatives à NNC sont parvenues efficacement aux résidents des collectivités isolées admissibles du Nord.	
		8.1. Nombre de participants par type d'activités d'éducation en matière de nutrition.	
		8.2. Nombre de collectivités qui offrent des initiatives d'éducation en matière de nutrition.	
		8.3. Nombre et types d'activités offertes, par groupes de population cible ou par lieu.	
		8.4. Pourcentage de bénéficiaires de financement pouvant compter sur des travailleurs communautaires qualifiés de NNC pour offrir les activités du programme.	
		8.5. Opinions des intervenants sur l'accessibilité des activités d'éducation en matière de nutrition, y compris à l'égard du format et du langage.	
	Efficiencia	9. Dans quelle mesure les partenaires de prestation du programme font-ils preuve d'économie et d'efficacité dans la réalisation des extraits et dans l'atteinte progressive des résultats?	8.6. Opinions des intervenants quant à la mesure dans laquelle les résultats ont été atteints au moyen du programme, notamment à l'égard des pratiques exemplaires, des obstacles à la réussite et des défis.
			9.1. Pourcentage des dépenses du programme liées à l'administration et à la réalisation des activités du programme.
9.2. Écart entre les dépenses prévues et réelles et entre les tendances et les conséquences.			
10. Dans quelle mesure le programme influence-t-il l'organisation et la gestion de la chaîne d'approvisionnement alimentaire dans les collectivités isolées du Nord?		9.3. Données étayant que des mesures ont été prises pour améliorer l'efficacité ou l'économie (par exemple, l'établissement de partenariats, etc.).	
		10.1 Type et taille des détaillants faisant affaire dans les collectivités admissibles.	
		10.2 Données faisant état de changements dans l'organisation et la gestion de la chaîne d'approvisionnement alimentaire à la suite des activités du programme.	